



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 73349

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés que rencontrent les infirmières dans l'exercice de leurs activités professionnelles. La France connaît actuellement une pénurie d'infirmières liée à plusieurs facteurs. Le premier d'entre eux est lié aux quotas imposés depuis plusieurs années et qui ont conduit à limiter le nombre d'étudiants admis dans les écoles d'infirmières. Par ailleurs, la loi sur les 35 heures et les premiers effets du « baby krach » augmentent les besoins dans des proportions importantes. En outre de nombreuses infirmières considérant qu'elles sont insuffisamment reconnues en France sont parties exercer leur activité dans des pays francophones (Suisse, Canada) où leur grande spécialité est appréciée et mesurée à sa juste valeur. Aujourd'hui, pour remédier à cette carence, il est fait appel à des infirmières d'origine étrangère, espagnole notamment, dont la technicité est moindre, et qui, surtout, du fait de la barrière de la langue, s'avèrent moins opérationnelles. L'autre remède préconisé par le Gouvernement consiste à diminuer les quotas, de manière à ouvrir plus largement les écoles d'infirmières, avec en contrepartie le risque d'une baisse de niveau, d'autant plus importante que le personnel d'encadrement de ces écoles a fortement diminué. La conséquence de tous ces facteurs est que le niveau de notre service de santé est en diminution et qu'en tout cas la France est en train de perdre sa première place mondiale en la matière. Il souhaiterait savoir comment le Gouvernement entend remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73349

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1038